

Démarche Climat air énergie

Compte-rendu de la réunion associations du 25 mars 2019

Nous vous remercions de votre participation à la rencontre des associations qui s'est déroulée le 25 mars dernier. Il s'agissait de vous présenter la démarche climat, air, énergie et de vous associer aux réflexions, étant à l'étape de définition de la stratégie du territoire du plan climat, air, énergie territorial (PCAET).

Vous trouverez, en pièce jointe, le support de présentation et le document de travail relatifs au projet de stratégie du territoire Entre Bièvre et Rhône (EBER), co-construit par les acteurs. La liste d'émargement est également transmise ainsi que la fiche projet si vous souhaitez nous faire remonter des projets qui pourraient être intégrés au futur plan d'actions. Ci-dessous, le compte-rendu et ci-après le lien pour télécharger les éléments des diagnostics de l'Ex-CC du Pays Roussillonnais et de l'Ex-CC du Territoire de Beaurepaire : www.grosfichiers.com/GSJw2h1RY7iMU.

Compte-rendu, Rencontre des associations le 25/03/2019 , Démarche climat, air, énergie EBER

Abordant le sujet de la qualité de l'air sur notre territoire, la Communauté de communes Entre Bièvre et Rhône place ce sujet au cœur des préoccupations de la démarche climat, air, énergie.

EBER s'inscrit également dans le cadre d'une démarche Territoire à Energie Positive (TEPOS) pour ce qui concerne la transition énergétique.

L'ambrosie a été un thème largement abordé, du fait des effets sur la santé, de l'augmentation du nombre de personnes allergiques, ainsi que l'observation de nouvelles espèces d'ambrosie toutes aussi envahissantes et allergisantes. Ce problème de santé publique devrait s'amplifier dans les années à venir. La Communauté de communes, en association avec la Chambre d'agriculture de l'Isère et les communes animent un réseau de lutte contre l'ambrosie, afin d'informer les agriculteurs et les mairies sur les possibilités d'intervention et les techniques. **Il est noté qu'il est important de considérer le schéma de traitement de l'ambrosie dans sa globalité, afin d'éviter le recours au traitement par des produits phytosanitaires, venant accroître la pollution du sol, de l'eau et nuire à la biodiversité et au final à la santé humaine.** Les modalités de traitement peuvent tenir à la rotation des cultures ou à une action mécanique ayant lieu au bon moment, tel est le rôle de conseil du réseau de lutte contre l'ambrosie EBER. Le dispositif, mis en place depuis 2011 par la CCPR, est présenté (binôme élu – agriculteur et Chambre d'agriculture).

La question est posée de la place du citoyen dans la démarche. C'est un maillon essentiel. Aujourd'hui, la concertation est organisée autour des acteurs, y compris les habitants qui ont participé aux ateliers, mais ces derniers étaient peu nombreux. La mobilisation du citoyen devrait être travaillée à l'échelle de la commune, du quartier. Contrairement aux institutions, entreprises, associations, consulaires, la mobilisation du citoyen demande une approche différente. **Afin d'être crédible et audible auprès des**

citoyens/particuliers, les associations estiment qu'il faudra être actif auprès des gros émetteurs. Sans cela, il sera compliqué de mobiliser les petits émetteurs.

EBER est porteur de la démarche climat, air, énergie mais quelle place est faite à l'environnement ? Qu'elle est la capacité de la Communauté de communes à agir dans ce domaine ? L'environnement n'est pas une compétence isolée des autres compétences et des services mis en œuvre par la Communauté de communes. Les représentants d'association approuvent les axes stratégiques proposés mais ils s'interrogent sur les moyens (organisation humaine, moyens financiers) qui seront mis en place par la suite car c'est un élément qui permettra de traduire la politique/stratégie définie et qui crédibilisera la démarche. Des actions seront menées entre les différents services d'EBER afin de montrer l'exemple. L'environnement concerne bien tous les niveaux d'intervention de la collectivité. Les représentants d'association expriment que face à l'urgence climatique, il est urgent d'agir. **La législation a donné à EBER, de par son obligation d'élaborer un PCAET, la qualité de coordonnateur des actions à mener par les acteurs territoriaux** dans le domaine de l'environnement et de la transition énergétique.

Nous sommes alertés sur la conduite de notre futur politique de développement des énergies renouvelables (EnR). En effet, il convient de prioriser l'installation de panneaux photovoltaïques sur des surfaces déjà artificialisées/imperméabilisées, évitant la consommation d'espaces agricoles ou naturels. Des installations d'éolienne pourraient porter atteinte à la biodiversité. Ces vigilances pourraient être traduites dans une note de cadrage du développement des EnR. **Ainsi, la conduite des projets EnR, au titre de la démarche climat, air, énergie, devra bien évidemment tenir compte des effets collatéraux négatifs, afin de les éviter.**

La Communauté de communes est sollicitée pour intervenir auprès des entreprises dont les rejets polluants sont estimés non-conformes, afin que des investissements soient réalisés limitant la pollution de l'air. EBER dispose d'un pouvoir de communication qu'il pourrait utiliser à cette fin. La communauté de communes ne dispose pas de pouvoir réglementaire d'intervention, mais un contact du service environnement pourrait être pris avec ces entreprises.

Dans le cadre du plan de gestion de la ressource en eau, il est opportun de s'interroger sur le potentiel de valorisation de l'eau chaude produite par la plateforme chimique OSIRIS, réduisant d'autant les volumes prélevés dans le Rhône et/ou la nappe phréatique. Il est rappelé qu'une initiative est actuellement en cours de réalisation, et concerne le site de TREDI.

La collectivité pourrait avoir pour projet de disposer des ruches sur le territoire dans le but de mesurer la qualité de l'air. La surveillance de l'état de santé des abeilles permet de juger la qualité de l'air et d'identifier un grand nombre de polluants, l'objectif étant d'informer la population et de cibler les origines de pollution. Un réseau d'apiculteurs témoins pourrait être mis en place.

Dans le cadre de la démarche climat, la Communauté de communes est à l'initiative d'un projet de création d'une station-service multi-énergies distribuant du GNV, de l'hydrogène vert et de l'électricité, favorisant une mobilité décarbonnée. Bien que la collectivité soit à l'initiative de ce projet, elle recherche des investisseurs pour sa conception

et son exploitation. Cet exemple caractérise les dimensions du futur plan d'action, qui comportera des actions portées par la collectivité mais aussi celles qui seront portées en nom propre par les communes, industriels, commerçants, agriculteurs... ou par plusieurs acteurs associés.

De futurs échanges devraient nous permettre de poursuivre ce premier contact et d'atteindre nos objectifs.

Bien cordialement

L'équipe démarche climat, air, énergie